

**Conférence des Parties chargée d'examiner
le Traité sur la non-prolifération des armes
nucléaires en 2015**

Document final

Première partie

Organisation et travaux de la Conférence

New York, 2015

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 novembre 2015).



Note

Le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 se compose de trois parties :

- | | |
|-------------------------|--|
| Première partie | NPT/CONF.2015/50 (Part I) |
| | Organisation et travaux de la Conférence |
| Deuxième partie | NPT/CONF.2015/50 (Part II) |
| | Documents de la Conférence |
| Troisième partie | NPT/CONF.2015/50 (Part III) |
| | Comptes rendus analytiques de séances |
| | Liste des participants |

Table des matières

Première partie

Organisation et travaux de la Conférence	4
Introduction	5
Organisation de la Conférence	6
Participation à la Conférence	10
Dispositions financières	11
Travaux de la Conférence	11
Documentation	12
Conclusions de la Conférence	12

Première partie

Organisation et travaux de la Conférence

Première partie

Organisation et travaux de la Conférence

Introduction

1. À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale a pris note, dans sa résolution 66/33 du 2 décembre 2011, de la décision des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de tenir, après avoir procédé aux consultations appropriées, la première réunion du Comité préparatoire à Vienne, du 30 avril au 11 mai 2012.

2. Le Comité préparatoire a donc tenu sa première session à Vienne, du 30 avril au 11 mai 2012. Comme suite aux décisions prises à cette session, il a tenu sa deuxième session à Genève, du 22 avril au 3 mai 2013, et la troisième à New York, du 28 avril au 9 mai 2014. Les rapports correspondant aux deux premières sessions ont été publiés sous les cotes NPT/CONF.2015/PC.I/14 et NPT/CONF.2015/PC.II/12, respectivement.

3. Le rapport final du Comité préparatoire, adopté le 9 mai 2014 (NPT/CONF.2015/1), a été publié comme document de la Conférence avant l'ouverture de celle-ci. Il contenait notamment le projet de règlement intérieur et l'ordre du jour provisoire de la Conférence ainsi que le projet de répartition des points inscrits à l'ordre du jour entre les grandes commissions.

4. À la demande du Comité préparatoire, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, la Commission de l'Union africaine, la Malaisie (au nom des États parties au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est), le Kirghizistan (en sa qualité de dépositaire du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale) et la Mongolie ont rédigé les documents d'information suivants, qui ont été présentés à la Conférence :

a) Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies :

Application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation (NPT/CONF.2015/6);

b) Agence internationale de l'énergie atomique :

Activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique relevant de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT/CONF.2015/13);

Activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique relevant de l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT/CONF.2015/14);

c) Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes :

Mémorandum de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ([NPT/CONF.2015/5](#));

d) Secrétariat du Forum des îles du Pacifique :

Mémorandum sur les activités liées au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga) ([NPT/CONF.2015/7](#));

e) Commission de l'Union africaine :

Activités de la Commission africaine de l'énergie nucléaire relatives au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique ([NPT/CONF.2015/2](#));

f) Malaisie, au nom des États parties au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est :

Mémorandum sur les activités relatives au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est ([NPT/CONF.2015/23](#));

g) Kirghizistan, en sa qualité de dépositaire du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale :

Mémorandum sur les activités menées par la République kirghize en sa qualité de dépositaire du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ([NPT/CONF.2015/4](#));

h) Mongolie :

Mémorandum établi par la Mongolie concernant le renforcement de sa sécurité internationale et de son statut d'État non doté d'armes nucléaires ([NPT/CONF.2015/8](#)).

Organisation de la Conférence

5. La Conférence a été ouverte le 27 avril 2015 au Siège de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la troisième session du Comité préparatoire, M. Enrique Román-Morey (Pérou). Conformément à la pratique établie par les conférences d'examen antérieures, M. Roman-Morey a également présenté le rapport final du Comité préparatoire. À sa 1^{re} séance plénière, le 27 avril 2015, la Conférence a élu par acclamation M^{me} Taous Feroukhi (Algérie) comme Présidente. Elle a également confirmé à l'unanimité la nomination de M. Thomas Markram, du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU, comme Secrétaire général de la Conférence.

6. À la même séance, M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ont pris la parole.

7. Également à la même séance, la Conférence a adopté son ordre du jour, tel que recommandé par le Comité préparatoire ([NPT/CONF.2015/1](#), [annexe IV](#)) et présenté ci-dessous.

Ordre du jour

1. Ouverture de la Conférence par le Président de la troisième session du Comité préparatoire.
2. Élection du Président de la Conférence.

3. Déclaration du Président de la Conférence.
4. Allocution du Secrétaire général de l'ONU.
5. Allocution du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
6. Présentation du rapport final du Comité préparatoire.
7. Adoption du Règlement intérieur.
8. Élection des présidents et vice-présidents des grandes commissions, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs.
9. Élection des vice-présidents.
10. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
11. Confirmation de la nomination du Secrétaire général.
12. Adoption de l'ordre du jour.
13. Programme de travail.
14. Adoption de dispositions pour couvrir les coûts de la Conférence.
15. Débat général.
16. Examen du fonctionnement du Traité conformément au paragraphe 3 de l'article VIII, compte tenu des décisions et de la résolution adoptées par la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, le Document final de la Conférence d'examen de 2000 et les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi de la Conférence d'examen de 2010 :
 - a) Application des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales :
 - i) Articles I et II et premier à troisième alinéas du préambule;
 - ii) Article VI et huitième à douzième alinéas du préambule;
 - iii) Article VII, plus particulièrement sous l'angle des grandes questions énumérées aux alinéas a) et b);
 - b) Garanties de sécurité :
 - i) Résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité de l'Organisation de l'ONU;
 - ii) Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes;
 - c) Application des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, aux garanties et aux zones exemptes d'armes nucléaires :

- i) Article III et quatrième et cinquième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article IV et les sixième et septième alinéas du préambule;
 - ii) Articles I et II et premier à troisième alinéas du préambule dans leurs rapports avec les articles III et IV;
 - iii) Article VII;
- d) Mise en œuvre des dispositions du Traité relatives au droit inaliénable qu'ont toutes les Parties au Traité de poursuivre la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I et II :
- i) Articles III, paragraphe 3, et IV, sixième et septième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article III, paragraphes 1, 2 et 4, et les quatrième et cinquième alinéas du préambule;
 - ii) Article V;
- e) Autres dispositions du Traité.
17. Rôle du Traité dans la promotion de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire et dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et mesures visant à renforcer l'application du Traité et à ce que celui-ci soit universellement accepté.
18. Rapports des grandes commissions.
19. Examen et adoption du (des) document(s) final(s).
20. Questions diverses.

8. La Conférence a également adopté la proposition du Comité préparatoire concernant la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour entre les trois grandes commissions (NPT/CONF.2015/1, annexe V). À sa 8^e séance plénière, le 30 avril 2015, la Conférence a décidé que l'éducation en matière de désarmement et les questions institutionnelles seraient abordées par la grande commission I et la grande commission III, respectivement (NPT/CONF.2015/DEC.1).

9. Également à sa séance d'ouverture, la Conférence a adopté le règlement intérieur, tel que recommandé par le Comité préparatoire (NPT/CONF.2015/1, annexe III).

10. Le règlement intérieur prévoit la création d'un Bureau, de trois grandes commissions, d'un Comité de rédaction et d'une Commission de vérification des pouvoirs.

11. La Conférence a élu à l'unanimité les présidents et vice-présidents des trois grandes commissions, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs, dont les noms figurent ci-dessous :

Grande commission I

Président :

M. Enrique Román-Morey (Pérou)

Vice-présidents :

M. Henk Cor van der Kwast (Pays-Bas)
M. Andrej Logar (Slovénie)

Grande commission II*Président :*

M. Cristian Istrate (Roumanie)

Vice-présidents :

M. Toshiro Ozawa (Japon)
M. Sadiq Marafi (Koweït)

Grande commission III*Président :*

M. David Stuart (Australie)

Vice-présidents :

M. Julio Bravo (Chili)
M. Kanat Tumysh (Kazakhstan)

Comité de rédaction*Président :*

M. Vladimir Drobnjak (Croatie)

Vice-président :

M. André Sobral Cordeiro (Portugal)

*Commission de vérification des pouvoirs**Président :*

M. Mohamed Alhakim (Iraq)

Vice-présidents :

M. Pawel Radomski (Pologne)
M. Matthew Rowland (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

12. La Conférence a élu à l'unanimité 28 vice-présidents provenant des États parties suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Égypte, Équateur, Estonie, Finlande, France, Guatemala, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Malaisie, Maroc, Nigéria, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Thaïlande.

13. Sur la proposition de son président, la Conférence a nommé les États parties suivants membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Bulgarie, Chili, Croatie, Kirghizistan, Norvège et Viet Nam.

14. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu deux séances et, le 19 mai 2015, adopté son rapport à la Conférence sur les pouvoirs des représentants à la Conférence (NPT/CONF.2015/CC/1/Rev.1). La Conférence a pris note du rapport à sa 15^e séance plénière, tenue le 22 mai 2015.

15. À sa 8^e séance, tenue le 30 avril 2015, et conformément à l'article 34 du règlement intérieur, la Conférence a décidé de créer, pour la durée de la conférence

d'examen de 2015, des organes subsidiaires relevant des grandes commissions I, II et III, respectivement, selon les modalités suivantes :

a) L'organe subsidiaire 1 serait présidé par M. Benno Laggner (Suisse) et examinerait la question du désarmement nucléaire et des garanties de sécurité;

b) L'organe subsidiaire 2 serait présidé par M. Juan Ignacio Morro Villacin (Espagne) et examinerait les questions régionales, y compris en ce qui concerne le Moyen-Orient et l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient;

c) L'organe subsidiaire 3 serait présidé par M. Kairat Abdrakhmanov (Kazakhstan) et examinerait la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et d'autres dispositions du Traité ainsi que celle de l'amélioration de l'efficacité de la procédure d'examen renforcée.

16. La Conférence a également décidé que les organes subsidiaires seraient à composition non limitée, tiendraient au moins quatre séances pendant la période allouée aux grandes commissions, se réuniraient en séance privée et que les résultats de leurs travaux seraient consignés dans le rapport présenté à la Conférence par la grande commission dont ils relèvent.

Participation à la Conférence

17. Au total, 161 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont participé à la Conférence : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chypre, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

18. Conformément au paragraphe 1 de l'article 44 du règlement intérieur de la Conférence, Israël a participé à la Conférence en qualité d'observateur.

19. Conformément au paragraphe 2 du même article, l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont participé à la Conférence.

20. Conformément au paragraphe 3 du même article, les organismes suivants ont participé à la Conférence en qualité d'observateur : Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Union africaine et Union européenne.

21. Cent sept organisations non gouvernementales ont participé à la Conférence, conformément au paragraphe 4 de l'article 44.

22. La liste complète des délégations ayant participé à la Conférence – États parties, observateurs, ONU et AIEA, organismes ayant statut d'observateur, instituts de recherche et organisations non gouvernementales – figure dans la troisième partie du présent document.

Dispositions financières

23. À sa 15^e séance plénière, la Conférence a décidé d'adopter la formule de partage des coûts proposée par le Comité préparatoire dans l'appendice à l'article 12 du règlement intérieur. Le barème des coûts qui figure dans le document [NPT/CONF.2015/47](#) est fondé sur la participation effective des États parties à la Conférence.

Travaux de la Conférence

24. La Conférence a tenu 15 séances plénières entre le 27 avril et le 22 mai 2015, date à laquelle elle a achevé ses travaux.

25. Le débat général tenu en séance plénière, au cours duquel 121 déclarations ont été faites par des États parties intervenant au nom de groupes ou en leur nom propre, a eu lieu du 27 avril au 1^{er} mai 2015 (voir [NPT/CONF.2015/INF/3/Rev.4](#)). Conformément à la décision prise par la Conférence, quatre institutions spécialisées et organisations intergouvernementales internationales et régionales ont également pris la parole devant la Conférence en qualité d'observateurs.

26. Conformément à la décision prise par la Conférence, les organisations non gouvernementales ont fait des déclarations à la Conférence le 30 avril 2015.

27. Les grandes commissions et leurs organes subsidiaires respectifs se sont réunis entre le 1^{er} et le 18 mai 2015. Leurs rapports sont parus sous les cotes [NPT/CONF.2015/MC.I/1](#), [NPT/CONF.2015/MC.II/1](#) et [NPT/CONF.2015/MC.III/1](#).

Documentation

28. La liste et le texte des documents de la Conférence figurent dans la deuxième partie du présent document.

Conclusions de la Conférence

29. Malgré les consultations intensives, la Conférence n'est pas parvenue à un d'accord sur la partie du Document final consacrée aux questions de fond, figurant dans le document [NPT/CONF.2015/PC.I/3](#). À sa 15^e et dernière séance plénière, le 22 mai 2015, la Conférence a adopté la partie relative à la procédure de son projet de document final sur l'organisation et les travaux de la Conférence, figurant dans le document [NPT/CONF.2015/R.2](#), tel que modifié oralement. La table des matières de ce document est la suivante :

Première partie Organisation et travaux de la Conférence

Introduction
Organisation de la Conférence
Participation à la Conférence
Dispositions financières
Travaux de la Conférence
Documentation
Conclusions de la Conférence

Deuxième partie Documents de la Conférence

Troisième partie Comptes rendus analytiques de séances

Liste des participants

